[Texte]

Je pense qu'il serait beaucoup mieux de laisser cet article plus général, ce qui permettra à la commission qui sera formée d'être plus souple dans ses considérations et dans ses décisions. Merci.

• 1030

Le président: Monsieur Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, that is precisely the reason we want to see this particular addition in the bill. We want a situation whereby, if a mining corporation that is a foreign-controlled corporation comes into Canada, the Minister will be able to say to that foreign corporation that, under the criteria of this bill, unless you make definite commitments to process those raw materials you will not come in and develop that mine.

That is the kind of teeth we want the Minister to have and we want that in the bill. We do not want any more situations where foreign-controlled corporations are entitled to come into Canada to take the raw minerals out of Canada and ship them overseas, without any commitment to process, to develop and to utilize those minerals in Canada.

This is one of the things that should be in this bill. If the bill means anything at all, if the Minister really wants to make sure that there is significant benefit to Canada, then surely the significant benefit can be developed largely in the mining resource processing industries.

In the event that the Minister were to approve new foreign business in Canada that did not have some commitment, some definite commitment, to process and smelt and develop the resources in Canada, then I am sure that those of us who are interested in Canadian ownership and the development of Canada would say: "Here, this Minister is approving foreign development. The bill is only what many of us have said before that it is: a whitewash political bill; it does not mean anything."

That is one of the reasons why I, for one, support this amendment of Mr. Nystrom's, because I think it is essential that the Minister and this bill have teeth in them; and that this bill does say that we are going to require foreign investment to do something for Canadians, and not that it just come in and take our resources home with it, to create those jobs and do those things that are better done in their own country for their own purposes, and to leave nothing for Canadians.

The Chairman: Mr. Blais.

Mr. Blais: Mr. Chairman, I could make a long political harangue, too, on the desirability, but that is not the point.

Mr. Blenkarn: Then I will just second the motion.

Mr. Blais: The question is, Mr. Chairman, that the amendments as they are drafted in no way impose an obligation on the Minister to refuse an investment or approve an inbestment because of a certain percentage of processing, or a certain percentage of purchasing of parts, or a certain percentage of unemployment reduction etc., etc.

[Interprétation]

I think it would be much better to leave this article as general as it is now; this way, the commission that will be formed can be much more flexible in its considerations and its decisions. Thank you.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

M. Blenkarn: Monsieur le président, c'est exactement pour cette raison que nous tenons à ajouter cela au bill. Nous voulons que la situation soit claire. Si une société minière contrôlée par une société étrangère veut s'établir au Canada, le ministre pourra déclarer à cette société étrangère que, au terme du bill, à moins qu'elle ne s'engage formellement à transformer les matières premières ici, elle ne pourra pas s'établir et exploiter cette mine au Canada.

C'est l'avantage que nous voulons donner au ministre, et nous voulons que ce soit précisé dans le bill. Nous ne voulons pas de situation où des sociétés contrôlées par des étrangers peuvent venir au Canada, prendre nos minéraux bruts et les expédier à l'étranger, sans s'engager à les transformer, les développer et les utiliser au Canada.

C'est là une des dispositions que devrait contenir le bill. Si le bill a un rôle à jouer, si le ministre veut vraiment s'assurer qu'il y aura des avantages appréciables pour le Canada, alors ces avantages appréciables peuvent certainement provenir en grande partie des industries de traitement des minéraux.

Si le ministre approuvait l'établissement d'une entreprise étrangère au Canada qui ne s'est pas engagée formellement à traiter et développer les ressources au Canada, je suis persuadé que ceux d'entre nous qui s'intéressent aux entreprises appartenant aux Canadiens et au développement économique du Canada, diraient: «Voilà, le ministre approuve l'établissement d'une société étrangère au Canada. Le bill n'est en réalité que ce que plusieurs d'entre nous ont déjà déclaré: C'est une manœuvre politique qui ne signifie rien du tout.»

C'est une des raisons pour lesquelles je suis un faveur de l'amendement de M. Nystrom, parce que je pense qu'il est essentiel que le ministre et le bill aient une position solide, et qu'il soit clairement entendu dans le bill que nous allons exercer des financiers étrangers qu'ils fassent quelque chose pour les Canadiens, et qu'ils ne se contentent pas uniquement de venir ici et de ramener nos resources chez-eux, qu'ils créent ces emplois chez-eux et qu'ils donnent tous ces avantages à leurs concitoyens dans leurs propres intérêts, en ne laissant rien pour les Canadiens.

Le président: Monsieur Blais.

M. Blais: Monsieur le président, je pourrais faire une longue harangue politique moi aussi, sur ce qui est souhaitable ou non, mais ce n'est pas là mon but.

M. Blenkarn: Dans ce cas, je seconde la proposition.

M. Blais: Le problème, monsieur le président, c'est que les amendements tels qu'ils sont rédigés n'imposent pas au ministre l'obligation de refuser un investissement ou d'en approuver un autre à cause d'un certain pourcentage de traitement de matière première ou d'achat des pièces ou de réduction du taux de chômage, etc.